

Informations Rapides

23 mars 2017 - n° 81

■ Les salaires dans la fonction publique en 2015 (premiers résultats)

En 2015, le salaire net moyen augmente en euros constants de 0,4 % dans la FPE, de 0,8 % dans la FPT et de 0,6 % dans la FPH. La RMPP augmente dans les trois versants.

Avertissement : Cette Informations Rapides s'appuie sur des données provisoires susceptibles d'être révisées.

Salaire moyen

Fin 2015, la fonction publique emploie 5,65 millions d'agents – fonctionnaires, contractuels, autres catégories et bénéficiaires de contrats aidés. L'évolution annuelle de leur salaire moyen reflète les progressions salariales individuelles mais aussi les variations de la structure d'emploi dans la fonction publique, notamment en termes de statut (par exemple, évolution du volume d'emplois en contrats aidés) et en termes d'âge (du fait des départs à la retraite et des recrutements).

Dans la fonction publique de l'État (FPE), tous statuts confondus (hors militaires) au sein des ministères ou d'établissements publics nationaux, le salaire net moyen en équivalent-temps plein (EQTP) augmente de 0,4 % en euros constants entre 2014 et 2015. Sa hausse est identique en euros courants, l'inflation étant quasi nulle. Il atteint en moyenne 2 490 euros par mois.

Dans la fonction publique territoriale (FPT, hors militaires, assistants maternels et familiaux), le salaire net moyen en EQTP augmente de 0,8 % entre 2014 et 2015, en euros constants comme en euros courants. Il s'élève à 1 890 euros par mois en 2015.

Dans la fonction publique hospitalière (FPH), qui regroupe les personnels des hôpitaux et les établissements médico-sociaux (hors internes et externes des hôpitaux), le salaire net moyen en EQTP croît de 0,6 % en euros constants (+0,7 % en euros courants) entre 2014 et 2015. Il est de 2 240 euros par mois en 2015.

En 2015, les différences d'évolution entre salaire net et salaire brut (environ -0,4 point) s'expliquent

notamment par l'augmentation des taux de cotisations salariales de retraite de l'ensemble des agents de la fonction publique (alignement progressif avec les taux du secteur privé). Les écarts de niveaux salariaux entre les trois versants de la fonction publique résultent principalement des différences de structure en termes de catégorie hiérarchique, de statut et de type d'emploi occupé. Ainsi, dans la FPE, près de six agents sur dix appartiennent à la catégorie A, contre trois sur dix dans la FPH et un sur dix dans la FPT. À l'inverse, les trois quarts des agents de la FPT et la moitié de ceux de la FPH sont de catégorie C contre un agent sur cinq dans la FPE.

Salaire mensuel moyen par versant de la fonction publique

(niveaux en euros)

niveau 2015 (p)	Évolution entre 2013 et 2014 (%)		Évolution entre 2014 et 2015 (%)	
	euros courants	euros constants	euros courants (p)	euros constants (p)
Fonction publique de l'État - FPE (1)				
Brut	3 030	0,7	0,2	0,8
Net	2 490	0,3	-0,2	0,4
Fonction publique territoriale - FPT (2)				
Brut	2 280	1,7	1,2	1,2
Net	1 890	1,4	0,9	0,8
Fonction publique hospitalière - FPH (3)				
Brut	2 700	1,2	0,7	1,0
Net	2 240	0,8	0,3	0,7

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein.

1. hors militaires.

2. hors militaires, assistants maternels et familiaux.

3. hors internes et externes des hôpitaux, assistants maternels et familiaux.

(p) les données 2015 sont provisoires

Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'indice des prix à la consommation y compris tabac.

Source : Insee, Siasp.

Révisions

L'évolution du salaire net mensuel moyen dans la fonction publique en 2014 est légèrement révisée. En effet, la méthode de calcul des salaires en équivalent

temps plein a été revue dans un souci d'homogénéisation entre les versants de la fonction publique. De ce fait, les niveaux de salaires et les évolutions sur le passé ne sont pas directement comparables avec ceux publiés l'année précédente dans *l'Informations Rapides* n°79 du 24 mars 2016. Par exemple, l'évolution du salaire net mensuel moyen en euros constants est rehaussée de 0,1 point dans la FPT.

Rémunération moyenne des personnes en place

La rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) mesure l'évolution moyenne de la rémunération des agents présents deux années consécutives. Elle reflète donc les évolutions de salaires au niveau individuel, dont les effets de carrière – positifs – liés à l'ancienneté. Cet indicateur porte sur un champ restreint excluant les entrants et les sortants et se limitant aux agents présents la totalité des deux années chez le même employeur et avec la même quotité de travail. Il concerne donc les deux tiers des agents, compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre (entrées dans la fonction publique, sorties, changements d'employeur) et des changements de quotité de travail.

Dans la fonction publique de l'État, la RMPP nette augmente de 1,9 % en euros courants, soit +1,8 % en euros constants.

Dans la fonction publique territoriale, la RMPP nette progresse de 1,7 % en euros courants comme en euros constants.

Dans la fonction publique hospitalière, la RMPP nette croît de 2,0 % en euros courants, soit une hausse de 1,9 % en euros constants.

Rémunération mensuelle moyenne des personnes en place par versant de la fonction publique

(niveaux en euros)

niveau 2015 (p)	Évolution entre 2013 et 2014 (%)		Évolution entre 2014 et 2015 (%)	
	euros courants	euros constants	euros courants (p)	euros constants (p)
Fonction publique de l'État - FPE (1)				
Brut	3 230	2,6	2,0	2,2
Net	2 660	2,2	1,7	1,9
Fonction publique territoriale - FPT (2)				
Brut	2 390	3,0	2,5	2,1
Net	1 990	2,7	2,1	1,7
Fonction publique hospitalière - FPH (3)				
Brut	2 800	2,4	1,9	2,3
Net	2 320	2,0	1,5	2,0

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein.

1. hors militaires.

2. hors militaires, assistants maternels et familiaux.

3. hors internes et externes des hôpitaux, assistants maternels et familiaux.

(p) les données 2015 sont provisoires

Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'indice des prix à la consommation y compris tabac.

Source : Insee, Siasp

Pour en savoir plus :

Le champ de suivi des salaires dans les trois versants de la fonction publique couvre les fonctionnaires, les contractuels, les vacataires et les agents de catégorie ou statut particulier (médecins, ouvriers d'État, enseignants des établissements privés sous contrat, etc.) ainsi que les bénéficiaires de contrats aidés. Le suivi des effectifs de ces différentes catégories d'agents en 2015 est disponible dans *l'Informations Rapides* n°329/2016 et *l'Insee Première* n°1640.

Les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation y compris tabac. Cet indice augmente de 0,51 % en 2014 et de 0,04% en 2015.

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\ 000/(0,5 \times 0,8) = 25\ 000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Le **salaire net** s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source « Système d'information sur les agents des services publics » (SIASP), le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal.

La **rémunération moyenne des personnes en place (RMPP)** est le salaire moyen en EQTP des seules personnes présentes deux années complètes (24 mois consécutifs) chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années (le nombre d'heures supplémentaires rémunérées pouvant toutefois varier d'une année sur l'autre).

Les données détaillées 2014 : *Insee Première* n° 1612 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121590>

- *Insee Première* n° 1616 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121608>
- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, édition 2016, <http://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-sur-l-etat-de-la-fonction-publique-edition-2016>

Le suivi de l'emploi en 2015 dans les trois versants de la fonction publique

- *Informations Rapides* n°329/2015: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2532257>

Les documents méthodologiques relatifs à la source SIASP sont disponibles en rubrique « Sources et méthodes » sur [insee.fr](http://insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-systeme-info-agent-service-pub-siasp.htm) (<http://insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-systeme-info-agent-service-pub-siasp.htm>) et en rubrique Statistiques / Documents et méthodes sur fonction-publique.gouv.fr (<http://www.fonction-publique.gouv.fr/statistiques-7>).

- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr
- Suivez-nous aussi sur [@InseeFr](https://twitter.com/InseeFr)